AGENDA DE L'ACTION

- 1. Rencontre des entreprises intéressées
- 2. Réunion et signature d'engagement avec les managers volontaires
- **3.** Session de sensibilisation aux liens management RPS QVT
- **4.** Sessions de codéveloppement professionnel (Ci-dessous calendrier prévisionnel des sessions)
- 5. Bilan

Durée	Session	Calendrier
1 journée	2 sessions	Mois n°1
1/2 journée	1 session	Mois n°2
1/2 journée	1 session	Mois n°3
1/2 journée	1 session	Mois n°4
1/2 journée	1 session	Mois n°2
1/2 journée	1 session	Mois n°5
1/2 journée	1 session	Mois n°6



POUR PARTICIPER À CETTE ACTION...

- Ce dispositif d'accompagnement est ouvert à toute entreprise adhérente d'AST74. Il repose sur la volonté et la participation de l'entreprise et du manager impliqué.
- Le dispositif suppose un engagement sur la durée et sur l'ensemble des sessions organisées, dont les dates seront convenues à l'avance, soit 8 à 10 demi-journées réparties sur 6 à 8 mois.
- Le contrat d'engagement signé avec l'entreprise, précise les conditions de succès de la démarche. Le cadre déontologique de la démarche sera précisé et validé par chaque participant.

CONTACT / INSCRIPTION

 Pour plus d'informations sur ce projet d'accompagnement des managers ou pour vous inscrire : Tél. 04.50.22.77.37.

Siège social et administratif 12 quai de la Tournette CS 90417 74 013 ANNECY CEDEX Tél : 04 50 45 13 56 Fax : 04 50 45 74 40 santetravail@ast74.fr www.ast74.fr





Groupe de codéveloppement professionnel pour managers

DÉFINITION

Dispositif

d'accompagnement des managers, par des managers, au plus près de leurs préoccupations quotidiennes.



Les entreprises connaissent aujourd'hui les difficultés et les enjeux que rencontrent les managers dans leur fonction¹:

- Cibles privilégiées du stress, ils oscillent entre évolutions organisationnelles, changements récurrents, et marges de manœuvre réduites
- Détecteurs des signaux, leur proximité avec leurs collaborateurs leur permet d'être les témoins privilégiés de situations déjà dégradées, ou risquant de le devenir
- Régulateurs de tensions, ils sont des acteurs centraux pour gérer les tensions liées au travail et favoriser les facteurs de protection

Face aux changements qui s'imposent à l'entreprise, aux exigences croissantes qu'elle se doit de respecter, aux rythmes qui s'accélèrent (...), les managers doivent développer les ajustements nécessaires : articuler exigences de production ou de service aux contraintes du travail réel, repérer et traiter les dysfonctionnements humains et techniques (...) tout en subissant eux-mêmes ces contraintes

Ce dispositif d'accompagnement des managers, par des managers, répond à ces différents enjeux en s'appuyant sur la méthode de codéveloppement professionnel.

Qu'est-ce-que le codéveloppement professionnel?

Le codéveloppement professionnel est un dispositif structuré de **partage d'expériences entre managers**, en inter-entreprises et en petit groupe de 6 à 8 managers.

Il vise la transformation de sa pratique professionnelle, à partir d'une méthode de résolution des problèmes¹. Ce dispositif vise à offrir un **soutien aux managers dans leur fonction**, pour développer leurs compétences, les aider à agir sur leurs situations problématiques et celles de leurs équipes.

Ce dispositif vise à faire évoluer durablement et profondément les pratiques des managers.

Le codéveloppement n'est pas une formation théorique. Il place chacun dans une position de participant acteur.

Présentation de la méthode de codéveloppement professionnel

Dans chaque séance (d'une demijournée), un manager partage un problème, une préoccupation, un projet de sa pratique professionnelle.

L'échange (structuré) vise à faire expérimenter à chacun la formulation du problème, l'écoute, la reformulation, la clarification et la novation.

Véritabledispositifdeprofessionnalisation des managers ancré sur le travail, il nécessite un engagement sur l'ensemble du processus (soit 8 à 10 demi-journées réparties sur 6 mois).

Les sessions sont animées par des intervenants de l'association AST 74, psychologues du travail et médiateurs professionnels.

Bénéfices de l'action

- Pour l'entreprise, s'enrichir du développement des compétences de son collaborateur.
- Pour le manager, reprendre la maîtrise de son périmètre.

¹ Guide «Prévention des risques psychosociaux : quelle formation pour les managers». ANACT, 2012

¹ A.PAYETTE, C. CHAMPAGNE, "Le groupe de codéveloppement professionnel" (2005)